

COMMISSION SPORTIVE ET DEVELOPPEMENT

Réunion : du mardi 10 janvier 2023 au siège du district à Vesoul

Présidence : M. DROIT

Présents : MM. FIDON – LANCELOT – MALIVERNAY – MANGIN – PRETOT.

Excusés : MM. ENCARNACAO – PRUDHON – TRIFIGNY.

Participant (salariés) : MM. BARBIER – BEGEL – MOUGIN – TAVERDET.

I) **MATCHES DE RETARD :**

La commission fixe les matches de retard comme ci-dessous.

A) **Seniors :**

Championnat : Dimanche 19 février 2023

DEPARTEMENTAL 1 :

PAYS MINIER – FRANCHEVELLE (27/11)

DEPARTEMENTAL 2 :

A : AUTREY - FC 2 VELS (27/11)

A : JUSSEY – PERROUSE 3 (27/11)

DEPARTEMENTAL 3 :

A : AUTREY 2 – LA ROMAINE (27/11)

B : FOUGEROLLES 2 – ST LOUP PORTUGAIS (26/11)

B : FONTAINE – CONFLANS (04/12)

C : FRANCHEVELLE 2 – PAYS MINIER 2 (26/11)

Coupes :

La commission fixe les matches de coupes non joués durant la phase automne 2022 comme ci-dessous.

COUPE DE HAUTE SAONE 1^{er} tour : dimanche 5 février 2023

ATHESANS/GOUHENANS – HERICOURT A *Héricourt* (cf article 11 : reports par club de Athesans/Gouhenans les 20/11 et 18/12/22).

COUPE DE HAUTE SAONE 16^{èmes} de finale : dimanche 5 février 2023

PUSEY – MARNAY A *Marnay* (cf article 11 : reports par club de Pusey les 19/11 et 18/12/22)
AUTREY – FC 4 RIVIERES

CHALLENGE DU DISTRICT 16^{èmes} de finale : dimanche 12 février 2023

FC 2 VELS – FROTEY VESOUL A *Frotey Vesoul* (cf article 11 : reports par club du Fc 2 Vels les 11/12 et 18/12/22)
AUTREY – RC SAONOIS 2
CONFLANS – FC PAYS LUXEUIL
ATHESANS/GOUHENANS – VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE A *Athesans*

COUPE DE HAUTE SAONE 16^{èmes} de finale : dimanche 19 février 2023

ATHESANS/GOUHENANS ou HERICOURT – MELISEY/ST BARTHELEMY

CHALLENGE DU DISTRICT 16^{èmes} de finale : dimanche 19 février 2023

JASNEY - HAUTE LIZAINE 2 A *Luze* (cf article 11 : reports par club de Jasney les 11/12 et 18/12/22)

B) Jeunes :

Coupes :

La commission fixe le match de coupe jeunes non joué durant la phase automne 2022 comme ci-dessous

COUPE DE HAUTE SAONE U18G Tour préliminaire : samedi 25 février 2023

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT – NOIDANS VESOUL

II) CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 4 PHASE PRINTEMPS 2023 :

La commission prend connaissance des classements finaux de la phase automne D4 :

Rappel/organisation :

- 1 groupe « Départementale 4 Access » de 6 équipes composées des 2 premiers de chaque groupe de la phase automne 2022 (groupes A, B et C)
- 2 groupes A et B Division 4 phase II de 4 équipes (6 journées matches aller et retour) + 4 journées sous forme play off).

La commission prend connaissance de la situation des clubs/Statut obligation arbitrage D4.

Après vérification, il s'avère que le club de Vesoul Nord ne répond pas aux obligations minimales pour accéder au groupe « Départemental 4 Access » de la phase printemps 2023.

Par conséquent, l'équipe de Vesoul Nord est remplacée par l'équipe de Jasney 2 (3^{ème} du groupe).

Départemental 4 phase printemps Access Départemental 3 »

ENTENTE ST REMY/BAULAY/FAVERNEY 2
HERICOURT CITY
HERICOURT CHENEVIÈRES
JASNEY 2
RIGNY 3 (engagement sera enregistré sous Rigny 2 car autre équipe au niveau inférieur)
VESOUL PORTUGAIS

Départemental 4 phase II groupe A

GOURGEONNE 2
RIGNY 2 (engagement sera enregistré sous Rigny 3 car autre équipe au niveau supérieur)
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 4
TRAVES 2

Départemental 4 phase II groupe B

FROTEY VESOUL 3
MAGNY VERNOIS 2
PAYS MINIER 3
VESOUL NORD

III) FOOTBALL COMPETITIONS JEUNES U18 – U15 : PHASE PRINTEMPS SAISON 2022/2023

A) CHAMPIONNAT U18 :

Rappel : organisation Printemps 2023 :

2 promus de D1 en intersecteur ligue

1 groupe de 6 équipes en Départemental 1 (composé des 2 premiers de D2 phase 2 et des 4 maintenus de D1),
matches aller et retour.

1 groupe de 6 équipes en Départemental 2, (composé des 4 maintenus de D2 phase 2 et des premiers de chaque
groupe de D3 phase 2), matches aller et retour.

1 groupe de 6 équipes et un groupe de 5 équipes en Départemental 3, matches aller et retour.

Horaire retenu (sauf demande) : Samedi à 16H00

- La commission prend connaissance de la demande d'engagement d'une équipe supplémentaire du club de Frotey les Vesoul.
- Conformément au classement du groupe D1 de la phase automne 2022 et à la réglementation régionale/obligation éducateurs, les équipes du Groupement Sud Haute Saône et Noidans les Vesoul accèdent au championnat inter secteur Ligue.

Constitution des groupes de la printemps 2023 :

Départemental 1

ENTENTE HAUTE LIZAINNE/HERICOURT
ENTENTE PAYS MINIER/GROUPEMENT MILLE ETANGS
FRANCHEVELLE
MARNAY
RC SAONNOIS
VESOUL FC 3

Départemental 2

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT
FROTEY VESOUL
GR ARC AUTREY
GR VAL CERISE
PAYS LUXEUIL
VAL PESMES

Départemental 3

Groupe A :

EXEMPT
4 RIVIERES
FROTEY VESOUL 2
GROUPEMENT SUD HAUTE SAONE 2
LA GOURGEONNE
LARIANS

Groupe B :

ENTENTE GR CC VILLERSEXEL/ROUGEMONT/MAGNY VERNOIS
ENTENTE PAYS MINIER/GROUPEMENT MILLE ETANGS 2
GROUPEMENT 3 RIVIERES
NOIDANS VESOUL 2
PAYS LUXEUIL 2
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT

B) CHAMPIONNAT U15 :

4 groupes (géographique) de 6 ou 5 équipes, matches aller uniquement.

Phase 2 automne 2022 :

Rappel : organisation printemps 2023 :

2 promus de D1 en intersecteur ligue

1 groupe de 6 équipes en Départemental 1 (composé des 2 premiers de D2 phase 2 et des 4 maintenus de D1),
matches aller et retour.

2 groupes de 6 équipes en Départemental 2 (composé des 4 maintenus de D2 phase 2 + premiers de chaque groupe
de D3 phase 2), matches aller et retour.

3 groupes de 6 équipes en Départemental 3, matches aller et retour.

Horaire retenu (sauf demande) : Samedi à 16H00

- Conformément au classement du groupe D1 de la phase automne 2022 et à la réglementation régionale/obligation éducateurs, les équipes de l'entente Haute Lizaine/Hericourt et Franchevelle (en lieu et place de celle de l'entente Groupement Arc Autrey/Rigny, celle-ci ne répondant pas aux obligations/éducateurs) accèdent au championnat inter secteur Ligue.

Constitution des groupes de la phase printemps 2023 :

Départemental 1

ENTENTE 4 RIVIERES/GOURGEONNE
ENTENTE AMANCE CORRE POLAINCOURT/JUSSEY
ENTENTE GROUPEMENT ARC AUTREY/RIGNY
LARIANS
NOIDANS VESOUL
PAYS LUXEUIL

Départemental 2

Groupe A :

ENTENTE FROTEY VESOUL/VESOUL FC 3
ENTENTE PAYS MINIER/GROUPEMENT MILLE ETANGS 2
GROUPEMENT SUD HAUTE SAONE 3
MARNAY
MONTS GY
RC SAONNOIS

Groupe B :

ENTENTE GROUPEMENT CC VILLERSEXEL/ROUGEMONT/MAGNY VERNOIS
ENTENTE PAYS MINIER/GROUPEMENT MILLE ETANGS
GROUPEMENT 3 RIVIERES
GROUPEMENT VAL CERISE
NOIDANS VESOUL 2
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT

Départemental 3

Groupe A :

ENTENTE 4 RIVIERES/GOURGEONNE 2
ENTENTE GROUPEMENT ARC AUTREY/RIGNY 2
ENTENTE JUSSEY/AMANCE CORRE POLAINCOURT 2
ENTENTE LURE JS/HAUTE VALLEE OGNON 2
VAL PESMES
VESOUL AFM

Groupe B :

COLOMBE
ENTENTE GROUPEMENT CC VILLERSEXEL/ROUGEMONT/MAGNY VERNOIS 2
ENTENTE HAUTE LIZAINE/HERICOURT 2
ENTENTE LURE JS/HAUTE VALLEE OGNON
ENTENTE PAYS MINIER/GROUPEMENT MILLE ETANGS 3
JASNEY

La commission élabore le calendrier général :

Journée 01 : samedi 4 mars 2023
Journée 02 : samedi 11 mars 2023
Journée 03 : samedi 18 mars 2023
Journée 04 : samedi 25 mars 2023
Journée 05 : samedi 1^{er} avril 2023
Journée 06 : samedi 29 avril 2023
Journée 07 : samedi 6 mai 2023
Journée 08 : samedi 13 mai 2023
Journée 09 : samedi 27 mai 2023
Journée 10 : samedi 3 juin 2023

IV) U13G :

Conformément au classement du groupe « brassage accession inter secteur » de la phase automne 2022 et à la réglementation régionale, les équipes du Groupement Sud Haute Saône et Vesoul Fc accèdent au championnat inter secteur Ligue.

La commission élabore le groupe 1^{er} niveau phase printemps 2023 :

ENTENTE HAUTE LIZAINE/HERICOURT
GROUPEMENT SUD HAUTE SAONE 2
MARNAY
NOIDANS VESOUL
PAYS LUXEUIL
PAYS MINIER
RC SAONNOIS

Organisation :

Matches aller simple sur 7 journées puis matches/Play off (3 journées).

Calendrier :

11/03/23, 18/03/23, 25/03, 01/04/23, 29/04/23, 06/05/23, 13/05/23

+ Play off : 20/05/23, 03/06/23 et 10/06/23.

V) CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS DISTRICT :

Conformément au classement du championnat phase automne 2022 et à la réglementation régionale, l'équipe de Rioz/Etuz/Cussey accède au championnat R2 phase printemps 2023.

Un courriel sera adressé à l'ensemble des clubs/engagement en phase championnat District printemps 2023 avec coupon inscription. Retour demandé avant le 30/01/2023.

Principe retenu : formule championnat sur 6 journées.

Le Président de la Commission Sportive et Développement,
Reynald DROIT

RAPPEL :

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.